

Procès-Verbal de la Commission d'Appel Provinciale

Réunion N° 02-2022/2023 du 23 / 02 / 2023

Membres présents : ROPSON Claude (Vice-Président), PEETERS Luc et MERCIER Georges (Membre / Secrétaire)

Membres absents excusés : BALTHAZAR Jean-Marie (Président), MEYFROIDT Philippe et RUTH Lionel

Représentant Commission Provinciale arbitrage : GUILLAUME Claude

La séance est ouverte à 20h00 par ROPSON Claude (Président f.f.)

1. Approbation du PV du 22 décembre 2022

Le PV est approuvé sans remarque

2. Dossier N° 2022 / 2023 - 2

Date : 06 janvier 2023
Rencontre : Jemeppe UTD – MHC Auvelais – Div 3A
En cause : TOURNEUR Dorian (847732) - 18/09/1996 – Jemeppe UTD – 7287 (P.O.)
Témoin : RUTH Lionel – Membre Comité Exécutif Provincial (PO)
Arbitre : MOREMANS Pascal (P.O.)
Objet : Voie de fait sur joueur (B.8.4)

Attendu que l'arbitre de la rencontre, MOREMANS Pascal, confirme son rapport.

Attendu que RUTH Lionel, témoin de l'incident, est absent excusé mais qu'il a confirmé son rapport par mail et par téléphone

Attendu que TOURNEUR Dorian (847732), confirme avoir dégagé le ballon sous le coup de la frustration d'avoir perdu le match mais affirme ne pas avoir voulu viser un membre de l'équipe adverse. Il déclare également ne pas se souvenir avoir contrôlé le ballon avec les mains avant le dégagement

Attendu que l'arbitre et le témoin confirment qu'il y a bien eu un contrôle du ballon avec les mains avant le dégagement

Attendu qu'à l'issue de ces auditions, aucun élément nouveau n'a été apporté de manière à infirmer les faits reprochés et qu'il reste donc établi qu'un coup volontaire a été donné.

Attendu qu'à l'issue de ces auditions, la Commission d'Appel Provinciale ne retient aucune circonstance atténuante.

Qu'en conséquence, la prévention reste établie.

Par ces motifs, la Commission d'Appel Provinciale juge l'appel recevable mai non fondé.

La Commission d'Appel Provinciale, statuant contradictoirement, inflige à TOURNEUR Dorian (847732) une suspension de toutes fonctions de 26 semaines du 13/02/2023 au 12/06/2023 et du 28/08/2023 au 30/10/2023 (point B.8.4 du barème des sanctions).

Procès-Verbal de la Commission d'Appel Provinciale

Ainsi prononcé à Namur le 23 février 2023

ROPSON Claude
Président f.f. de la C.A.P.

MERCIER Georges
Secrétaire de la C.A.P.

SUSPENSIONS

<i>Licence n°</i>	<i>Nom & prénom</i>	<i>Club</i>	<i>Suspension de toutes fonctions</i>	<i>Commentaire</i>
847732	TOURNEUR Dorian	Jemeppe UTD 7287	Du 13/02/2023 au 12/06/2023 et du 28/08/2023 au 30/10/2023	

FRAIS

<i>Matricule</i>	<i>Nom club</i>	<i>Frais adm.</i>	<i>Amende Susp.</i>	<i>Dépl. Arbitre</i>	<i>Divers</i>	<i>Total (€)</i>
7287	Jemeppe UTD	12,50 €	65 € (1)	12 €	12,50 € (2)	37 €

(1) déjà perçu

(2) action non fondée